

le Lien

n° 101
Mai 2023

Les
Jours
Heureux

Bulletin de liaison
de l'association
les Jours Heureux

Le mot du président

La publication au Journal officiel, le 5 janvier 1973, qui officialisait l'association Les Jours Heureux, lui donnait toute latitude pour mettre en action ses objectifs, définis dans ses statuts tel que

« *Créer et gérer des établissements et services appropriés pour personnes handicapées mentales ayant pour objectifs, leur accompagnement, l'aide à l'autonomie, l'insertion sociale, l'accès au travail, à la culture, aux loisirs...* » Création et gestion d'un établissement constituait, à l'époque, un nouveau monde pour les administrateurs de l'association ! Je saisis l'occasion des 50 ans de l'association pour rafraîchir les mémoires ou informer nos parents, adhérents et personnels les plus nouvellement venus au sein des Jours Heureux, pour retracer à grands traits la genèse des établissements et l'obstination et la persévérance dont l'association a dû faire preuve pour arriver à ses fins.

1973/1974, l'Établissement Public de l'Aménagement de la Défense

(EPAD) met à disposition des Jours Heureux, un terrain sur lequel sera édifié, le premier foyer de l'association. Faute de moyens financiers suffisants, l'association APEI de Paris (aujourd'hui les Pappillons blancs de Paris), aidera les Jours Heureux de manière significative, en acquérant ce terrain. Soulignons, ici, l'aide soutenue et ininterrompue de son président de l'époque, monsieur Jean-Louis Calvino, personnalité engagée et incontestée dans tout le secteur médico-social local et national. Monsieur Calvino a accompagné et conseillé les Jours Heureux pendant 25 ans.

C'est en octobre 1977 que le foyer de Nanterre, foyer d'hébergement, recevait 51 personnes travaillantes en Centre d'Aide par le Travail (CAT). Très vite, l'association et la direction de cet établissement ont conscience que quelques-uns des résidents ont assez d'autonomie pour participer à une vie collective en appartements et à leur entretien. C'est ainsi qu'ouvrent en 1980 et 1983

« Les annexes ». Déjà une certaine forme de l'habitat inclusif ... Mais quelques 6 à 8 ans après son ouverture, le foyer se trouve déjà confronté à l'avancée en âge de quelques résidents dont certains se trouvent exclus du monde du travail. Conscient de ces difficultés le Conseil général du département autorise l'ouverture d'un centre d'activités de jour (CAJ) en 1988.

Simultanément à cette ouverture, l'association a eu l'opportunité de pouvoir envisager un autre établissement, sur la commune de Sartrouville. Les besoins des personnes de faible autonomie étaient importants. Aussi l'association s'est orientée vers un foyer de vie, plus médicalisé que ne le prévoyait les textes en vigueur. Ce combat de haute lutte, mené par le conseil et validé par les autorités de tarification de l'époque, a permis d'ouvrir un deuxième établissement qui a pu recevoir nos premiers vieillissants, entre autres. Un foyer d'accueil médicalisé, avant la lettre... Ouvert en



JÉRÔME GARCIN

Mes fragiles



Le mot du président (suite)

1980, cet établissement a été très vite inadapté aux personnes accueillies (intimité, accessibilité...) 20 ans après son ouverture, le Conseil départemental et la DASS demanderont une transformation de ce foyer de vie en foyer d'accueil médicalisé. La structure du bâtiment ne pouvant supporter les travaux envisagés, l'association a dû s'engager dans une opération de délocalisation de ce foyer.

Début des années 80, madame S. Largier, responsable reconnue et très active de la section du 16^{ème} arrondissement de l'APEI de Paris et toute son équipe ont convaincu les élus de la mairie et de la circonscription de l'arrondissement, d'ouvrir à Paris, sur une emprise immobilière de la Ville disponible, un établissement qui donnerait enfin satisfaction à de nombreux parisiens. Celui-ci serait le témoignage de la volonté d'intégrer les personnes handicapées mentales dans le tissu urbain. Monsieur Sauvalle, président de l'APEI 75, alors, et monsieur Calvino sollicitèrent les Jours Heureux pour prendre en charge cet établissement, ouvert en 1988 (Foyer Mozart – J.L. Calvino), pour travailleurs et non travailleurs, ces derniers bénéficiaires du centre d'activités de jour, ouvert simultanément.

Les besoins de structures pouvant recevoir des personnes dé-

ficientes intellectuelles, toujours criants, ont interpellé certains élus parisiens et plus particulièrement monsieur J. Toubon, Maire du 13^{ème}, à l'époque, qui a manifesté un intérêt certain pour l'association et l'a appuyée dans ses démarches pour la création d'un foyer, dans un ensemble immobilier, boulevard Kellermann (XIII^{ème}). Le foyer de vie ouvrira en 1990.

Depuis plusieurs années l'association avait conscience que le vieillissement des personnes handicapées mentales serait très vite un sujet crucial auquel les associations devraient apporter une réponse adaptée. « *La qualité de vie, c'est non seulement la qualité de l'hébergement, de la nourriture, mais aussi celle des rapports humains, de l'animation et celle des contacts avec le monde extérieur, de l'intégration dans la cité. La satisfaction des priorités, c'est faire en sorte que, dans le cadre de la spécificité que nous nous sommes données, l'effort soit porté vers les besoins les plus urgents et plus aigus du proche avenir, c'est-à-dire vers les personnes handicapées mentales vieillissantes et les plus lourdement atteintes* » (J. Faveris 1994).

À son origine, le projet du foyer Bercy devait répondre aux besoins aigus d'accueillir des personnes vieillissantes, mais au fil du temps cette structure, prévue

médicalisée est devenue, à son ouverture, en 1994, à la demande des autorités de tarification et de contrôle, un foyer de vie et d'hébergement.

La maison d'accueil spécialisée (MAS) à Epinay-sur-Orge construite sur le site de l'hôpital de Perray-Vaucluse, ouverte en 1996, reçoit des personnes adultes dépourvues d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne auxquelles sont offertes un accompagnement humain, médical et technique nécessité par leur handicap. A l'issue de longues discussions qui avaient précédé l'autorisation de création de cette MAS, la demande appuyée de l'association d'ouvrir, sur place, une section pour personnes avançant en âge n'avait pas été retenue par les autorités compétentes du moment. Cette préoccupation prégnante, était une fois encore repoussée, mais l'obstination finit par être récompensée, et la perspective d'une implantation d'un établissement pour personnes vieillissantes prenait forme, porte d'Italie, toujours grâce à l'appui de monsieur le Maire du XIII^{ème} et à ses services. À suivre

Michel Faveris

Président de l'association



Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'association Les Jours Heureux se déroulera le **lundi 26 juin 2023 à 17h00** au foyer Kellermann 108 boulevard Kellermann 75013 Paris.



Commission de Solidarité Familiale (CSF) du foyer Elisabeth et Paulette Faveris de Nanterre

Tout d'abord, consultons les archives !

Lors du conseil de la vie sociale (CVS) du 19 octobre 2005, son règlement intérieur a été adopté. Celui-ci insistait particulièrement sur la solidarité familiale (article 1 paragraphe 10) et créait une commission de solidarité familiale (article 3).

Trois mois plus tard, lors de la journée des parents du foyer, le 26 janvier 2006, quelques-uns se sont proposés pour participer à titre bénévole, à cette CSF.

Une semaine après, le 3 février 2006, la CSF s'est réunie pour la première fois avec les 4 premiers parents fondateurs, Jeannine Garache à la présidence, Yvonne Hammond, Jean-Michel Guédon et le signataire de cet article.

Cela fait, donc, 17 ans que cette CSF est opérationnelle !

Actuellement, qui sommes-nous ?

Une équipe de 7 parents bénévoles, Alain Minard étant président.

Que voulons-nous faire ?

Apporter un peu de joie et quelques distractions à ceux des résidents qui sont, pour des raisons diverses et variées, en grande solitude familiale.

La direction du foyer qui a une connaissance fine de chaque résident nous indique ceux qui seront nos « filleuls ». Régulièrement, cette liste est remise à jour. Ainsi, actuellement, nous avons 34 filleuls dont 5 anciens résidents de Nanterre. Ces 5 anciens (actuellement résidents au foyer de Pénélope, au foyer du 17^{ème} et au FAM Jean Faveris), très attachés à nos activités, veulent, ainsi, se donner l'occasion de retrouver régulièrement leurs anciens camarades (leur ancienne famille...).

Quelles sont nos activités ?

Essentiellement, 4 fois par an, nous organisons une grande sortie, la plupart du temps en dehors de Paris !

La journée type est la suivante :

- Branle-bas de combat au foyer de Nanterre à partir de 9h30,
- Départ en car à 10h00,
- Arrivée sur place vers 12h00,
- Déjeuner au restaurant,

- Visite (château, musée, zoo, parc, aquarium...)
- Retour au foyer vers 19h00.

Nous nous souvenons particulièrement :

- Des croisières (canal de l'Ourcq, canal du Loing, Seine et Marne),
- Des châteaux de Breteuil, de Blandy-les-Tours, de Vaux-le-Vicomte et de Guédelon (château fort en construction !)
- Des musées de la mine à Douai, des voitures à Compiègne,
- Des oiseaux de Château-Thierry et des rapaces en forêt de Chevreuse,
- De la réserve africaine de Thoiry,
- De l'aquarium de Marne-la-Vallée,
- De la baie de Somme (petit train et musée des oiseaux),
- D'une journée à Honfleur,
- Du cirque Alexis Gruss,
- Des journées sportives avec l'association Sportive des Jours Heureux,
- Du cabaret César Palace,
- D'une comédie musicale « Les copains » aux Folies Bergères.

La liste est non exhaustive !

Vie de l'association



N'oublions pas ce qui est, désormais depuis plusieurs années, une tradition solidement établie :

- fin janvier, dîner dansant dans un restaurant proche du foyer avec distribution d'un petit cadeau (un billet de 20€ à chacun de nos filleuls).
- Comme on peut le constater, nos activités ont été très variées et parfois à plus de 200 km de Paris.
- Actuellement, vu l'âge de nos filleuls, leurs difficultés à se déplacer (c'est également vrai pour les parents bénévoles !), la journée type idéale se limite à 100 km de Paris, les croisières étant particulièrement appréciées !

Soulignons également que ces sorties ne pourraient être organisées sans la participation indispensable du foyer qui met à notre disposition deux ou trois éducateurs ou éducatrices (surveillance, médicaments, etc...). Nous leur exprimons toute notre reconnaissance.

Et maintenant, parlons budget

Eh oui, nous ne sommes pas des magiciens, il nous faut un budget !

12 000 € par an dont la moitié est assurée par les parents bénévoles de la CSF et la mairie de Nanterre (admirable de fidélité à notre égard depuis de nombreuses années).

Il nous reste, donc, 6 000 € à aller chercher, comme on dit « avec les dents » ! Rappelons que l'association Note et Bien donne, de temps à autre, un concert au profit des Jours Heureux et, comme les autres foyers, nous en avons notre part.

Aussi, cher lecteur du Lien, si tu es assez courageux pour avoir parcouru cet article et que tu découvres cet appel, n'hésite pas si tu le peux, à signer un chèque à l'ordre des Jours Heureux CSF de Nanterre. Merci d'avance.

À titre de conclusion, on peut dire que notre action a un côté minuscule (4 sorties par an offertes à des résidents en grande solitude familiale) mais qu'elle a aussi un côté majuscule lorsqu'on découvre la joie de tous nos filleuls.

Nous, les parents bénévoles, sommes vraiment récompensés par cette joie, ces sourires, ces remerciements maintes fois exprimés.

Nos filleuls ont intégré ces sorties dans leur calendrier personnel. Ils sont heureux de recevoir, 15 jours avant les dates fatidiques, un carton d'invitation en bonne et due forme. Ils sont heureux de cette marque de respect et d'affection que nous leur montrons.

Deux mots guident notre action, « service » et « amour ». « **Rien de grand sur terre ne peut se faire sans une parcelle d'amour** », affirmait le Maréchal Lyautey.

Rien de majuscule, rien de minuscule...

Jacques Marchand,

Parent



N.B.

Objectif immédiat :
17 juin, déjeuner
dans une guinguette
sur les bords de Marne

Objectif lointain :
préparer le
20^{ème} anniversaire
en 2026

Elle est pas belle la vie !!

Politique sociale et handicap

J'ai accompagné Les Jours Heureux pendant 6 ans au poste de direction de l'association et ce texte répond à une demande du président qui souhaitait un article pour Le Lien portant sur les évolutions des politiques publiques visant la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap à l'occasion des dates anniversaires prochaines des grands textes structurants de ce champ de l'action sociale qu'ont été les lois de 1975 et de 2005.

J'ai répondu favorablement à la demande mais je préfère d'entrée de jeu prévenir le lecteur. Mon papier est modeste : je n'ai ni l'ambition ni les compétences pour livrer une analyse fine et complète des politiques sociales de ces 50 dernières années. Je laisserai aussi de côté les leviers et les freins des évolutions qui ont été ceux des attentes et changements sociétaux : famille, travail, modes de production, exode rural et aussi la composante économique pourtant essentielle. Les années prospères de la reconstruction et de paix restent historiquement un temps court.

Je témoigne là et seulement à partir de mon engagement professionnel dans le secteur.

Tout d'abord un constat souvent partagé avec les plus jeunes de mes pairs.

Nous sommes souvent critiques et désolés de « l'état du secteur » : maintien des inégalités territoriales, manque de moyens, désengagement des professionnels, surcharge administrative et

diktats des autorités de contrôle et de financement « éloignés » des réalités du terrain (ressenti antérieur à l'épidémie de la COVID 19 mais que la crise sanitaire a assurément accentué au moins temporairement), réduction des financements et/ou évolution vers des modes de régulation et de tarification (appel à manifestation d'intérêt, projet Serafin PH alors que la tarification à l'activité est remise en cause et bientôt délaissée à l'hôpital ?) qui ont produit des effets délétères dans le champ sanitaire, manque de mobilisation des familles, prégnance d'agences publiques diverses et variées consommatrices de ressources publiques édictant des recommandations de bonnes pratiques qui pour certaines d'entre elles enfoncent des portes largement ouvertes et depuis longtemps par les acteurs de terrain.

On en dirait presque... mais que reste-t-il de nos vingt ans, mais de quoi étaient fait nos vingt ans ???

À l'aube des années 1970 le secteur dit médico-social (terme de notre jargonage professionnel dont on pourrait demander aux personnes à qui s'adresse le secteur s'il a un sens quelconque pour elles.) n'existait pas.

Un petit peu d'histoire à très gros traits, et en prenant le soin d'ajouter avant de poursuivre : lorsqu'un texte de loi est publié, il cristallise à un temps donné des évolutions à l'œuvre plus qu'il n'est à la racine de ces évolutions. Aucune acrimonie particu-

lière dans cette remarque mais plutôt un constat rassurant en démocratie.

Une première donnée de fond parfois oubliée.

Le modèle de l'action sociale en France est celui de l'institution et plus précisément de l'institution hospitalière. Il trouve ses racines dans l'hôpital (hôpital congrégationniste puis public) auquel notre histoire sociale a longtemps et historiquement



Loi du 30 juin 1975

dite d'orientation en faveur des personnes handicapées. L'autre grande loi du 30 juin 1975 (numéro 75-535 est celle relative aux institutions sociales et médico-sociales et organise le secteur du fait de sa "scission" avec le secteur sanitaire).

Deux idées clés : la prise en charge des personnes handicapées est une **obligation nationale** et relève donc de la **solidarité nationale**. Elle marque donc le passage d'une prise en charge antérieurement basée sur la notion d'assistance à une prise en charge reposant largement sur la notion de solidarité nationale.

Vie de l'association

confié la mission d'accueil des plus fragiles (quel que soit l'âge et les motifs de détresse de la personne) ainsi qu'une fonction de mise à l'abri de ceux et celles qui par leur errance et/ou leur comportement ou désœuvrement étaient considérés comme des dangers pour la société.

Les évolutions scientifiques à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle d'une part et la rupture constituée par la seconde guerre mondiale (ouverture de certains hôpitaux psychiatriques pour des motifs de survie des malades hébergés) et d'autre part par la conviction de praticiens pionniers de la désinstitutionnalisation que le malade doit vivre dans la cité, ont amené à mettre en question la fonction sociale de l'hôpital et à conduire en 50 ans à des mutations majeures. D'un lieu d'accueil et de mise à l'abri vers un hôpital plateau technique centré sur le soin des organes et non plus de la personne. J'ai pris la précaution de prévenir que j'écrivais à gros traits !

Il faut garder en mémoire que dans les années 1970, les hôpitaux psychiatriques départementaux (un par département) accueillaient toutes les personnes enfants, adultes, vieillards qui ne pouvaient rester en famille ou qui étaient sans famille. Les accompagnements et les soins qui y étaient pratiqués seraient aujourd'hui probablement qualifiés pour partie comme maltraitants. Ces hôpitaux étaient le plus souvent les gros employeurs locaux et la politique dite de secteur en psychiatrie (la loi de 1960 sur la



sectorisation de la psychiatrie prévoit la réduction du nombre de lits d'hospitalisation au profit du déploiement d'un dispositif de soins ambulatoires en ville) a mis plus de 20 ans à produire ses effets, et ceux-ci dans un contexte financier qui s'était durci, ont été en retrait par rapport aux ambitions de départ.

Second élément, la législation ne connaissait dans le champ du handicap que le handicap produit par une blessure de guerre. Le législateur s'est historiquement préoccupé de la compensation et de l'accompagnement de la personne handicapée par une blessure de guerre...puisque l'hospice, l'hôpital, et bien sûr, et en majorité les familles prenaient soin des personnes dont le handicap avait d'autres origines: de naissance, par accident

de la vie mais aussi handicap lié à l'âge. Or, le vieillissement de la population allait devenir (grâce à l'amélioration des conditions de vie et aux progrès de la médecine) un fait majeur dont nous avons du mal en France à accepter les conséquences ; citons les hésitations permanentes sur le cinquième risque même si nous nous émouvons régulièrement (canicule de 2003, épidémie du covid 19, faits de maltraitance.) des effets désastreux des hésitations et renoncements collectifs sur le sujet.

Nous trouvons à l'origine des textes qui ont structuré le secteur d'une part la rupture introduite par la loi hospitalière de 1970. La matrice hospitalière lâche prise: l'hôpital est reconnu et voulu comme étant un lieu exclusivement réservé aux soins.

Ici, pas de place pour débattre du sens qu'on donne à ce mot. Il fallait avancer à la lumière des progrès de la science ! La création du temps plein hospitalier a été un levier majeur.

Par ailleurs, la mobilisation des familles des personnes en situation de handicap et des professionnels, pour ces derniers en particulier, ceux issus de la psychiatrie, et attentifs aux mouvements de la désinstitutionnalisation de la psychiatrie favorisés par la période de guerre.

5 ans après la loi de 1970 qui crée l'hôpital " moderne " (à défaut de trouver un adjectif plus approprié) sont votées les lois de 1975 : d'une part celle qui crée le secteur médico-social (il faut structurer les activités qui vont quitter l'hôpital) et la loi dite d'orientation qui marque le début d'une politique publique en faveur du handicap civil. Il faut attendre 2005 (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances) pour la reconnaissance du handicap psychique.

Cette loi est également celle qui met la personne et son autonomie au cœur des dispositifs d'accompagnement. Elle met en exergue également le droit à la santé en prévoyant un accès régulier à des soins adaptés pour les personnes en situation de handicap.

Entre ces deux dates, la loi dite 2002-2 structure les modalités d'accompagnement dans le secteur médico-social en rendant obligatoires un certain nombre d'outils (souvent initiés de longue date sous différentes formes et appellations par les acteurs de terrain) visant à garantir les droits et libertés des

personnes accueillies et accompagnées. Elle initie, en s'inspirant du modèle sanitaire, un premier dispositif d'évaluation de la qualité et le met en lien avec l'agrément des structures.

On évoquera aussi pour mémoire les lois de décentralisation qui ont pesé dans l'organisation du secteur médico-social en « découpant la prise en soins » entre collectivité territoriale et l'Etat.

Rien de très simple pour un dispositif médico-social dédié à des personnes aux fragilités multiformes : il faut notamment regretter le très faible engagement du secteur sanitaire hospitalier dans des soins adaptés ! En dépit des plans, études, rapports, conférences des Agences Régionales de Santé (ARS). Ceci est d'autant plus vrai que la région sanitaire est vaste et couverte par un gros hôpital public (cas de l'Ile de France avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)).

Cette politique publique a reconnu la place de ceux qui se sont battus depuis les années cinquante pour qu'elle soit mise en place en faisant du secteur associatif : mouvements familiaux, professionnels, mixtes, puisque, fait spécifique, les dispositifs d'accueil et d'accompagnement sont majoritairement associatifs (près de 90%). Ceci distingue le champ du handicap des autres champs de l'action médico-sociale et dit la place des associations familiales et professionnelles dans la mobilisation en faveur des droits et besoins des personnes en situation de handicap.



Loi 2002 2 :

l'affirmation des droits des personnes accompagnées dans l'ensemble des structures et dispositifs sociaux et médico-sociaux

Elle réaffirme la place prépondérante des usagers, entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. De nouvelles contraintes pour les établissements sont apparues : livret d'accueil décrivant l'organisation de la structure, contrat de séjour définissant les obligations réciproques, règlement de fonctionnement, conseil de la vie sociale, personne qualifiée à laquelle tout usager pourra faire appel pour faire valoir ses droits. En outre, un projet d'établissement ou de service doit pouvoir présenter les objectifs généraux poursuivis.

Vie de l'association

D'abord vigiles et militants actifs, ceux-ci ont endossé les habits de gestionnaires des projets qu'ils avaient imaginés, conçus, déjà mis en place parfois dans des conditions non réglementées et précaires car il fallait bien innover et trouver des solutions d'accompagnement dignes et adaptées aux besoins des proches ou des patients qu'ils sortaient des hôpitaux.

Il y a 50 ans, la mobilisation a produit la loi d'orientation et reconnaissons les progrès réalisés :

- Dans les conditions d'hébergement : le dortoir collectif a disparu, les espaces sanitaires se sont individualisés (dans les années soixante c'était le mode ordinaire d'hébergement)
- Dans les dispositifs d'accompagnement : l'individualisation est inscrite dans le projet personnalisé

- Les droits et libertés sont au cœur de l'accueil et soutiennent des réflexions éthiques (la réflexion éthique est un point central du nouveau référentiel d'évaluation publié en 2022 par la Haute Autorité de Santé (HAS))
- L'expression des personnes et de leurs proches est recherchée et promue
- Les professionnels (quel que soit le métier : administratif ou de soins et d'accompagnement) sont formés et soutenus. La formation est un des critères de qualité des dispositifs et constitue une obligation à laquelle les gestionnaires ne peuvent se soustraire. Elle constitue un des remparts les plus efficaces contre la maltraitance et le désinvestissement professionnel.



La loi du 11 février 2005

pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap.

La loi prend désormais en compte les **quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique** et concerne également les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire. Elle crée deux nouveaux dispositifs :

- **La compensation du handicap, en particulier mise en place de la prestation de compensation du handicap**
- **L'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements.**



Alors d'où viennent notre mécontentement et nos découragements ?

L'inclusion (directive européenne de 2020) est devenue l'antienne de la politique publique en faveur des personnes en situation de handicap.

Qui pourrait être contre ?

Sans doute pas les personnes directement concernées ni les familles et les professionnels qui depuis tant d'années développent des trésors de savoir-être, savoir-faire et compétences pour permettre à toute personne quel que soit son handicap de vivre de la façon la plus sereine possible. Et continuent à innover en utilisant parfois aux prix de distorsions les multiples dispositions réglementaires qui corsètent le secteur. Et cependant, cette orientation nous apparaît comme « gauchie ».

Pilier des politiques depuis plusieurs années, elle se déploie en même temps qu'une volonté publique nouvelle de désinstitutionnalisation ou disons plutôt au détriment des dispositifs existants. Comme si ces derniers étaient des lieux d'enfermement et de repli et qu'ils ne permettaient pas des expressions et des vies libres !

Les associations gestionnaires héritières des combats de leurs pères, représentées dans les instances nationales (Haute Autorité de Santé, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) par des fédérations actives, ont pour beaucoup d'entre elles et c'est tout à leur honneur de bien gérer l'argent public versé pour

les fonctionnements et l'investissement.

Si elles défont, pas d'inquiétude, il y a sur le « marché » associatif bien des acteurs aux méthodes de gestion empruntées à l'industrie (pourquoi pas si ce n'est pas au détriment de la réflexion sur le sens de l'action) prêts à prêter main forte et à englober le plus faible... avec l'aval silencieux des autorités publiques. On peut, peut-être, reprocher aux fédérations d'être des opérateurs actifs des actions publiques (avec les ressources des adhérents) plus que des défenseurs des innovations et expériences des acteurs de terrain. Et pourtant, ces initiatives continuent à exister même si nous retenons souvent du secteur les images de sa concentration et de sa vision gestionnaire. Mais puisque nous sommes adhérents nous devons être exigeants.

Il est des leviers dont on doit se saisir au nom de la mission d'accompagnement des personnes qui s'adressent à nos dispositifs.

Il est, me semble-t-il plus aisé, de se mobiliser et de penser l'action sociale que de se débattre dans le fatras des obligations réglementaires auxquelles quoiqu'il en soit on va continuer néanmoins à répondre.

Il nous faut retrouver l'envie et l'audace de ceux qui se sont battus dans les années cinquante pour qu'émerge un dispositif d'accueil varié et inventif. C'est sans doute aussi un levier pour donner aux professionnels l'envie d'y travailler et de s'investir.

Ne reprochons pas aux familles d'aujourd'hui d'être moins engagées que celles qui ont fondé les dispositifs.



Le mouvement familial et l'APF (aujourd'hui France Handicap) ou l'auto-organisation des personnes

Après la seconde guerre mondiale se créent en France les premières associations de parents afin de lutter contre l'isolement que rencontrent les familles de personnes souffrant de handicap. C'est en 1950 qu'est créée à Paris l'association des Papillons Blancs de Paris. Les familles rassemblées et leurs sympathisants développent des actions concrètes pour apporter des solutions à leurs enfants : maison de repos à la montagne, maison de vacances, école sur mesure. Ce sont les prémices des futurs accompagnements médico-sociaux. Ces associations parentales, pensées pour lutter contre l'isolement des familles de personnes souffrant de handicap, essaient rapidement sur tout le territoire national.

Vie de l'association

Ces dispositifs variés, innovants, utiles existent (et en nombre insuffisant) et il est donc normal que les familles se comportent comme des usagers de ces dispositifs. Tentons un parallèle : un assuré social a-t-il conscience quand il est pris en soins à l'hôpital du combat des créateurs de l'assurance maladie ?

Les familles sont des usagers actifs et partenaires de l'accompagnement.

À nous de les former/informer sur les enjeux des politiques déployées et de les accompagner dans un nouveau parcours de mobilisation.



Conclusion

50 ans est un temps court au regard des siècles de mise à l'écart et d'enfermement des personnes en situation de handicap. Il n'y a pas de fatalité ni de voie toute tracée quand il est question de trouver des solutions nombreuses, variées et adaptées aux besoins de personnes fragiles. Une politique publique peut s'infléchir, ne baissons pas les bras.

Il y a des acquis et des attentes des personnes accueillies. Il nous faut retrouver les chemins d'une mobilisation sur le sens des actions sociales menées en y associant le public accueilli, les professionnels et les familles.

Le secteur

En France, il y a plus de **6200 établissements médico-sociaux spécialisés** pour accueillir les personnes en situation de handicap. Ils ont une **capacité d'accueil d'environ 510 600 places** selon la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques).

Patricia Aubrée

Les valeurs de l'association

Depuis janvier 2023, l'association est accompagnée par un cabinet de conseil dans le but d'améliorer sa marque employeur et de développer sa notoriété.

Dans un contexte de tensions des ressources humaines, la marque employeur est aujourd'hui un sujet incontournable pour de nombreuses organisations. Mais qu'est-ce que la marque employeur ? Elle représente l'image que reflète une association auprès de ses collaborateurs, de candidats, mais aussi auprès du grand public. Elle se traduit par l'interaction de trois niveaux de représentativité :

L'image employeur

qui représente l'opinion des salariés en poste ou des anciens de l'association.

L'identité

qui correspond à l'ADN de l'association, constitué de sa mission, sa culture, ses valeurs, son secteur et ses métiers.

La réputation employeur

est l'image que l'association renvoie au grand public. La marque employeur est directement liée à la stratégie de recrutement, d'intégration et de fidélisation des collaborateurs.

Vie de l'association

C'est donc dans ce cadre qu'une réflexion sur les valeurs de l'association a été entamée. La première étape a été de définir notre raison d'être et ce qui nous différencie d'autres acteurs du secteur.

Pour ce faire, 2 ateliers ont été animés par le consultant nous accompagnant auxquels ont participé des collaborateurs, et des administrateurs. Ce travail collaboratif a permis de définir les 3 valeurs suivantes :

Légitimité

L'association fête ses 50 ans !
Notre professionnalisme fait de nous un acteur reconnu du secteur.
Notre polyvalence et notre expertise nous donne une légitimité nous permettant de proposer un accompagnement respectueux du projet de vie de chaque personne.
En plus d'une expertise qui n'est plus à prouver auprès du public adulte (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, Foyers d'hébergement, Foyers de vie, Foyers d'Accueil Médicalisé, Maisons d'Accueil Médicalisé, Centres d'Activité de Jour...), Les Jours Heureux s'ouvre aujourd'hui à l'accueil d'un public de 0 à 6 ans (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).
Notre légitimité nous permet d'innover voire d'expérimenter pour répondre aux besoins du territoire.

Altérité

L'altérité est la reconnaissance de l'autre dans sa différence.
L'association place au cœur de ses pratiques professionnelles la bienveillance, l'écoute, le respect, la valorisation et la prise en compte des spécificités de chacun.
Cette éthique nous permet d'assurer le bien-être et la dignité de tous quel que soit son handicap.

Proximité

Par son histoire et sa taille, l'association Les Jours Heureux est une structure humaine et familiale.
L'association a été créée par des familles personnellement touchées.
Aujourd'hui encore notre conseil d'administration est composé de personnes concernées.
Cet ADN se ressent dans notre culture, dans le management humain de nos équipes et notre proximité avec les personnes accueillies.
Avec 23 établissements et services en Île-de-France notre proximité avec les familles est une réalité quotidienne.

Ces valeurs représentent aujourd'hui le socle principal de l'association et définissent sa vision, ce qui lui permet de fixer des objectifs et de prendre les bonnes décisions au quotidien et de contribuer à la stratégie de communication. Elles participent à la construction de la culture d'entreprise, gage d'un bon climat social et permettent de gagner la confiance de candidats au recrutement et d'éviter une éventuelle erreur.

Helène Bouisson,

Responsable Ressources Humaines

Foyer Bercy



Paris XII^e



Lac de Choisy avec le CAJ

On a fait de la voile au lac de Choisy, c'était la première fois que j'en faisais. J'ai aimé en faire, ça allait vite avec le vent !

Wilken,

personne accueillie

Accueil de Chloé au foyer Bercy

Nous avons accueilli une nouvelle résidente au foyer Bercy fin mars qui s'appelle Chloé. On a fêté son anniversaire le lendemain de son arrivée. Elle a eu des beaux cadeaux. Le gâteau était bon, on a passé un bon après-midi.

Anne L, personne accueillie



Départ à la retraite de Pascale et Nicole

Le pot de départ à la retraite de Nicole et Pascale était vraiment très bien !

Nous avons préparé la décoration de la salle à manger avec des fleurs roses, c'était très joli.

Elles avaient l'air contente de la fête que nous avons organisée pour elles.

Caroline, personne accueillie

Toute l'équipe du foyer de Bercy "Les Jours Heureux" souhaite une excellente retraite à Pascale et Nicole après ces nombreuses années passées au sein du foyer.

L'équipe du foyer Bercy

Foyer Elisabeth & Paulette Faveris



Nanterre (92)



Atelier céramique

L'art de la céramique est très ancien, puisqu'il apparaît plusieurs siècles avant notre ère. C'est la fabrication de poteries et d'objets divers, la rencontre entre la terre façonnée (souvent argileuse) et le feu qui donne naissance à des créations originales.

L'activité

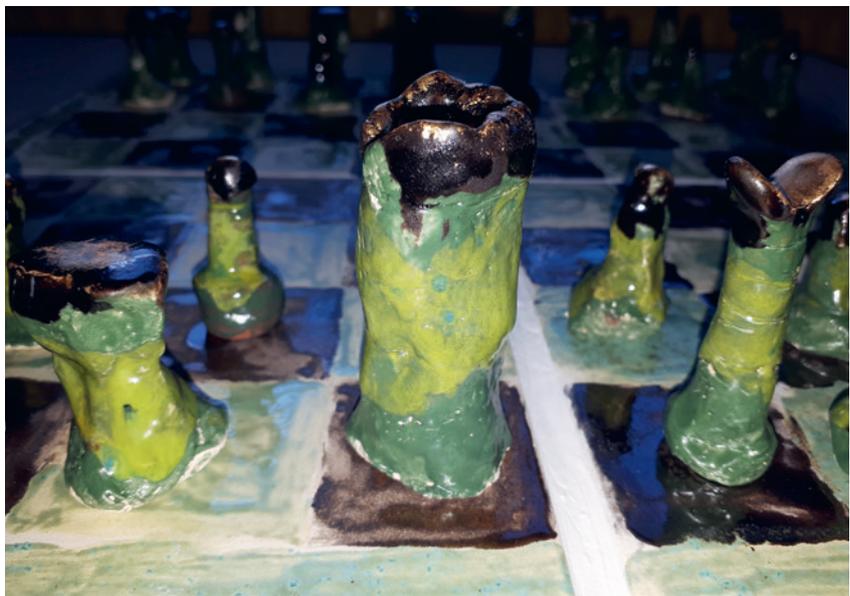
L'atelier céramique s'est enrichi au cours des années. En effet, nous avons perfectionné notre maîtrise, je dis « nous » puisque, moi aussi, je me suis également formé au fur et à mesure des années.

Pour les résidents qui y participent depuis un moment, je note une réelle envie d'apprendre.

Nous travaillons dans la concertation quant aux choix de nos futures créations.

Dans une année, nous allons pouvoir aborder plusieurs thèmes pour nos futures réalisations : Créations de lampes, de jeux de société, de bijoux, d'objets usuels, de sculptures...

Le choix n'a pas de limite et en cela cet atelier céramique va procurer, à chaque participant, du plaisir à créer de ses mains un objet durable, de personnaliser ses réalisations selon des techniques différentes, d'éveiller son esprit créatif, et de mettre en exergue son sens artistique.



Création d'un jeu d'échec

Nous avons réalisé, notamment, des jeux d'échec.

En tout premier lieu, nous cherchons sur internet des modèles selon un choix de thèmes que nous avons convenu.

Si cela est nécessaire, nous redessins les pièces sur papier afin d'avoir un résultat plus personnel.

Ensuite, nous passons à la réalisation des pièces.

Façonnage en argile, chacun confectionne toutes les pièces pour un joueur.

Le Roi, reconnaissable à sa croix. La suivante est la Dame (et non la Reine). Ensuite viennent la Tour, le Fou, le Cavalier (et non le cheval) et les pions.

Séchage une semaine, ponçage et mise en cuisson (biscuit 950 degrés).

Après la sortie du four, pose des émaux.

Cuisson des émaux (1020 degrés pour la faïence).

L'échiquier en lui-même est en contreplaqué de peuplier, ou en carreaux de faïence, pose des émaux, cuisson et collage sur contrecollé.

Un petit feutre est collé sous les pièces afin d'éprouver du plaisir à jouer.

Nous vendons bien-sûr nos créations et nous vous invitons à passer commande.

Alain Tardieu
Animateur

Un déjeuner exceptionnel

Ce mardi 25 avril,
Le déjeuner du foyer,
A été exceptionnel,
Nous avons été honorés,
Par la venue d'un chef étoilé.
Cela nous a donné des ailes,
Nos papilles ont voyagé,
Grâce à MM. Joseph et Pierre Caillet,
Encore un grand merci,
Et surtout à API.
Un peu de gastronomie dans notre
quotidien,
Qu'est-ce que ça fait du bien.
Les résidents en garderont un
sublime souvenir,
Comme ils le disent si bien,
Le restaurant étoilé s'est invité au
Foyer.

Leïla Amarouche,
Cheffe de service



Notre chef Joseph



PROMOTION
PIERRE CAILLET
2022/2023

**Votre chef participe à la
Promotion Pierre Caillet
2022/2023**

La Promotion Pierre Caillet offre une véritable formation sur le long terme :

- Votre chef réalise un stage d'une semaine en immersion dans le restaurant étoilé de Pierre Caillet.
- Il travaille les tendances au fil des saisons au cours de 4 ateliers à l'Institut culinaire de Paris.
- En présence de Pierre Caillet, un menu à 4 mains sera réalisé sur votre restaurant.

PIERRE CAILLET
Meilleur Ouvrier de France
[Étoile au Guide Michelin]



Votre avis sur le repas du chef

« C'était très bon, délicieux
et sympa. Il y avait un bon
goût. »

Gilbert O

« Repas de très bonne
qualité avec une belle
présentation. »

Lydie

« C'était un régal avec notre
chef. Merci beaucoup
Fait avec amour. »

Sophie

« Très bon et raffiné.
Particulièrement pour le
dessert. »

Laurence

« Repas délicieux, la viande
était super tendre.
Le dessert succulent
Bravo !!! »

Shadey

« C'était succulent,
délicieux ; un repas
de dieu !!! »

« Un repas à la hauteur
d'un chef étoilé.
C'était super bon.
Merci, surtout pour
les résidents. »

Anista

Foyer Kellermann



Carnaval 22 février

Pour cette occasion tant attendue de se défouler au cœur de l'hiver, tous les résidents ont joué le jeu de la boum pyjama ! Ce fut dans un festival de joie, de couleurs, et de beignets de mardi gras à volonté, faits par eux-mêmes et l'équipe éducative, que la fête s'est déroulée.

Rythmée par un DJ particulièrement attentif aux affinités musicales, la mythique fête du déguisement et des confettis aux allures décontractées a été une franche réussite, où tous ont pu participer, heureux d'être ensemble.



La fête de Pâques 19 avril



Aussi attendue que Noël, la fête de Pâques a conquis tous les cœurs ! Impossible de trouver un faux pas vestimentaire, car les résidents s'étaient mis sur leur trente et un. Un grand soleil couronnait cette journée, où un buffet de gâteaux, chocolats, boissons fraîches, apportait une touche de gourmandise aux danseurs tournoyants dans une nuée de bulles de savon soufflées. Un grand moment où équipes et résidents se sont laissés porter par une bonne humeur aussi débordante que les traces de chocolat à tous les coins de lèvres.

Sport mars / avril

Un début d'année sportif au foyer Kellermann ! Les résidents ont pu participer à deux journées de sports proposées par l'association Kiwanis en ce début d'année, dont une journée où les résidents ont fini 3^{ème} ! Un grand sourire de triomphe aux lèvres, diplômes et médailles en poche, le retour s'est fait en fanfare. L'ambiance est très conviviale et tout est fait pour l'inclusion, le faire ensemble.

Une journée Olympiades a également pu être organisée par Geoffroy, animateur, et Halim, éducateur sportif, cela a permis aux usagers de resserrer des liens entre eux, de vivre une journée de rigolade, de valorisation et de dépassement de soi aux portes du foyer.



Bibliothèque mars / avril

Cette nouvelle activité proposée est une aubaine pour les curieux et participe à la stimulation intellectuelle, ainsi qu'à nourrir l'imagination des résidents qui en bénéficient.

Pensée pour convenir à tous les profils, celle-ci laisse par exemple l'espace à chacun de se diriger vers le média qui lui convient le plus, amateurs de bandes dessinées, livres de photos reportages, polars ou romans pour d'autres. Pour ceux dont l'accès au visuel est problématique, l'éducatrice propose de choisir ce qui intéresse le participant, afin de lui faire la lecture.

L'atelier peinture mars / avril

Récemment mise en place, la peinture a pour but le maintien des acquis de certains résidents, qui de plus, peuvent se vanter d'un vrai talent ! En outre, elle inclut d'autres résidents qui ont une véritable affinité avec la peinture, et peuvent, pas à pas, libérer leur potentiel au contact des autres, via le mimétisme.

Il est intéressant de constater combien cette activité permet la canalisation, le passage de l'imaginaire au concret, de fait, combien cela est valorisant de rester acteur du projet, à la fois ensemble et individuellement.

Chaque semaine, il leur sera proposé de découvrir une technique et des artistes associés à celles-ci.



Geoffroy Vizcaino Romero,
Animateur



Saint Valentin

Cette année le foyer Jean Faveris a choisi de fêter la Saint-Valentin sous le thème du Rouge. Pour l'occasion le cuisinier nous a préparé un goûter en adéquation avec ce thème : mojito framboise et bavaois. Les résidents ont revêtu leur plus belle tenue pour ce goûter festif tout en musique.



Goûter printanier

Pour fêter le retour du printemps, familles, résidents et salariés étaient conviés à partager un concert de M. Laurent Foulon autour d'une collation. Un agréable moment partagé tous ensemble dans la joie et la bonne humeur.



Festival des cerfs-volants

Comme l'année dernière un groupe de résidents du foyer Jean Faveris a pu découvrir les plages de Berck à l'occasion du festival des cerfs-volants. Journée riche en découverte et durant laquelle chacun a pu profiter de l'air marin.



Promenade digestive

Depuis quelques semaines l'équipe d'animation propose aux résidents, par petit groupe, d'effectuer des balades digestives dans le parc Kellermann. Ce petit moment de détente donne lieu à diverses discussions et moment de gaieté. Nous en profitons pour nous arrêter quelques minutes à la ferme pédagogique afin que les résidents puissent observer les animaux.



L'équipe d'animation



Paris XVII^e



Activités communes

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Foyer Bernard Lafay (FBL)

Galettes des rois

Pour mutualiser nos activités avec le SAVS et aussi commencer l'année en beauté, nous avons organisé une journée, avec le service, autour de la galette des rois. Sous la responsabilité de deux professionnels, les résidents du FBL et du SAVS ont suivi toutes les étapes pour réaliser de bonnes galettes des rois dignes de ce nom. Le tout dans la bonne humeur.

Disneyland Paris

Le dimanche 8 janvier 2023, nous avons eu la chance de pouvoir nous rendre au Parc Disneyland Paris. Nous avons pu profiter du très beau décor de Noël et des magnifiques parades de dessins animés cultes de Disney. Le beau temps était de la partie jusqu'en fin d'après-midi. Nous avons pu nous restaurer dans l'un des nombreux restaurant Far West. Nous avons eu l'accès aux deux parcs et avons pu faire presque



toutes les attractions. Les résidents étaient tellement heureux que leurs sourires ne quittaient plus leur visage. Ce fut une journée magique. C'est ce qu'on appelle la magie de Disney.



Parcours sportif aquatique

Cette année l'association Kiwanis propose un parcours moteur aquatique au complexe de Vanves ; nous étions au rendez-vous. Les participants étaient heureux. Certains d'entre eux n'avaient jamais participé aux sessions « sports adaptés ». Les résidents du SAVS et du FBL étaient assez fiers ; le maitre-nageur était gentil. »

Yanis : « C'est chouette j'aime beaucoup je reviendrai. »

Frédérique : « C'était bien, le goûter est bon.

Nous sommes repartis avec la coupe où était inscrit le nom de notre association.

L'équipe éducative

Les activités régulières au foyer des Retraités

Depuis septembre 2022, l'association Corbett intervient au sein du foyer des retraités. En effet, chaque jeudi matin, Kab, notre coach nous propose d'effectuer des exercices en faisant de la gymnastique douce.

C'est l'occasion pour les adultes, de nous faire voir leur capacité, leur dynamisme, et leur engagement. Les résidents profitent de la grande salle au 140 rue de Saussure pour avoir suffisamment d'espace pour cette activité.

Depuis plusieurs mois, un groupe de résidents travaille régulièrement avec une professionnelle autour de la lecture et de l'écriture. Les résidents sont réunis afin d'écrire des poèmes, des lettres, d'autres lisent des histoires.



L'avis des résidents

« Très bien »

*pour Joel, Gérard,
Michel, Eric*

« Bien, c'était super
cette activité »

*pour Joel, Gérard,
Gues*

« Ça me plaît et
ça me fait du bien »

*Serge, Madeleine,
Martine E*

« Super, Très bien »

pour Martine A.

Un mardi gras déguisé

Nous avons passé en ce jour du 21 février 2023, une soirée pas comme les autres.

Pour être dans le thème, professionnels et résidents ont mis la main à la patte pour préparer les beignets faits maison, accompagnés des cacahouètes grillées salées achetées au supermarché proche du foyer.

Pour le déguisement, chaque résident est arrivé à la soirée, déguisé selon ses envies. Pour la plupart d'entre eux, les masques avaient été confectionnés par leur soin dans des ateliers spécifiques. Certains étaient déguisés en « Zorro », d'autres en « Spiderman », ou en mariée.



L'évènement était géré par le « DJ » Jérémie, du foyer Bernard Lafay. Un très bon moment d'échange et de détente. A renouveler !!!



Foyer d'Accueil Médicalisé Charles-Albert Houette



Sartrouville (78)



Les activités du Foyer

Après des années difficiles et des restrictions à la suite de la pandémie de la covid -19, le FAM Charles Albert Houette à travers le pôle vie sociale, remet l'accent de ses activités sur différents axes.

Ainsi depuis la rentrée 2022, la dimension socialisation, bien-être, ludique et culturelle en lien avec le projet des résidents est non seulement favorisée mais aussi plébiscitée par ceux-ci.

A cet effet, nous organisons en interne et en externe des activités dont la visite culturelle à l'exposition Hyperréalisme avec un groupe de résidents.

Cette découverte était bien appréciée par le groupe de résidents présents. Une expérience inédite dont ils se souviennent et ils en parlent encore à travers les photos prises ce jour-là.

En mars dernier, certains résidents du FAM ont eu le privilège d'effectuer une visite au Musée Grévin à Paris.

Ils y ont rencontré des personnages de cire grandeur-nature des personnalités politiques, idoles de musique, héros de fiction, les étoiles du cinéma, les légendes du sport... L'occasion



pour eux d'immortaliser ce moment en se prenant en photo dans la joie et la bonne humeur.

Ces diverses activités ont pour but de favoriser l'épanouissement personnel en intégrant la notion de plaisir. En nourrissant l'aspect intellectuel et culturel, cela participe au respect du résident en tant que sujet.

L'équipe d'animation



**Une expérience inédite
dont ils se souviennent et ils en parlent
encore à travers les photos prises ce jour-là.**



Le coin lecture

Mes Fragiles de Jérôme Garcin

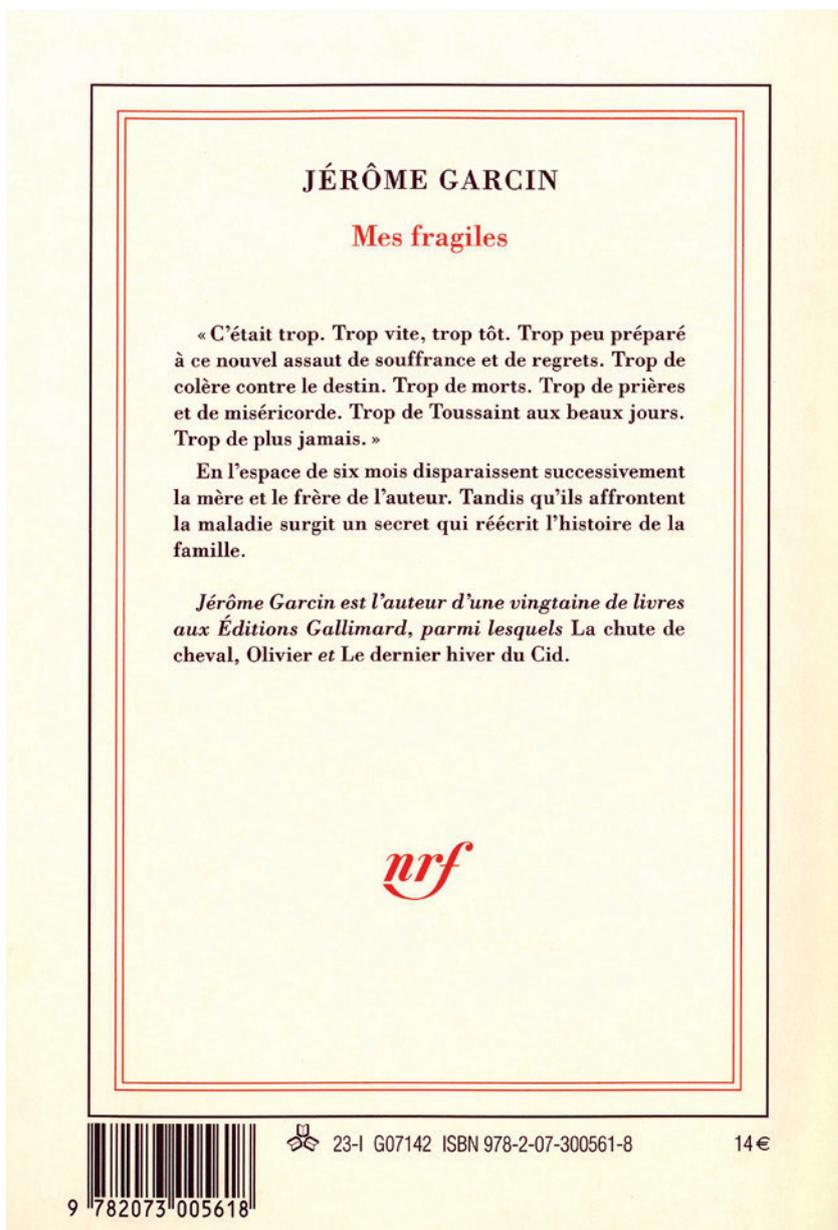


JÉRÔME GARCIN

Mes fragiles



Gallimard



Le lecteur portera une attention particulière à l'évocation de la visite de l'auteur dans l'un de nos établissements.

le Lien

Bulletin de liaison
de l'association
"les jours heureux"



Siège :

20, rue Ribéra - 75016 PARIS

Tél : 01 42 24 91 79

Fax : 01 45 24 62 78

Courriel : ljh@lesjoursheureux.asso.fr

Association loi 1901,

reconnue d'utilité publique

Siret 311 209 589 00127 – NAF 8720 A